



HB2R
VALENCE D'AGEN
— HANDBALL DES DEUX RIVES —



CHARTRE DU LICENCIÉ

Handball des Deux Rives – HB2R Valence d'Agen

En prenant une licence au Handball des Deux Rives, chaque adhérent rejoint une association sportive fondée sur le respect, le partage, la solidarité, l'inclusion et le plaisir de pratiquer le handball.

Cette charte rappelle les comportements attendus de chaque licencié, quel que soit son âge, son niveau de pratique ou sa fonction au sein du club.

Elle s'applique lors des entraînements, des rencontres, des déplacements, des manifestations organisées par le club et, plus généralement, chaque fois que le licencié représente le HB2R.

1 Respecter toutes les personnes



Je m'engage à respecter :

- mes partenaires et les autres licenciés du club ;
- les adversaires ;
- les entraîneurs et les responsables d'équipe ;
- les arbitres, les officiels et les bénévoles ;
- les dirigeants et les salariés du club ;
- les parents et les spectateurs ;
- le personnel des installations sportives.

Aucune insulte, menace, humiliation, intimidation ou attitude discriminatoire ne peut être tolérée.

Le désaccord n'autorise jamais le manque de respect.

2 Refuser toute forme de violence



Le HB2R condamne toutes les formes de violence, qu'elles soient physiques, verbales, psychologiques ou numériques.

Je m'engage à ne pas adopter de comportement agressif ou dangereux, sur le terrain comme en dehors.

Je refuse notamment :

- les insultes et les provocations ;
- les menaces et les gestes d'intimidation ;
- les violences volontaires ;
- le harcèlement et le cyberharcèlement ;
- les propos racistes, sexistes, homophobes, validistes ou discriminatoires ;
- les publications ou messages portant atteinte à une personne ou à l'image du club.

Je signale à un responsable du HB2R toute situation préoccupante dont je serais victime ou témoin.

3 Respecter les arbitres et leurs décisions



L'arbitre est indispensable à la pratique du handball. Il peut commettre des erreurs, comme un joueur, un entraîneur ou un dirigeant.

Je m'engage à accepter ses décisions sans insulte, menace, geste déplacé ni contestation excessive.

Seul le capitaine ou l'entraîneur peut, lorsque le règlement le permet, demander une explication de manière calme et respectueuse.

Lorsque tu portes le maillot de joueur, respecte l'arbitre comme tu aimerais être respecté lorsque tu portes la tenue d'arbitre.

Un joueur qui exerce également une fonction d'arbitre doit être particulièrement exemplaire dans son comportement envers le corps arbitral.

4 Adopter une attitude sportive



Je m'engage à :

- jouer dans le respect des règles ;
- rester maître de mes gestes et de mes paroles ;
- saluer mes partenaires, mes adversaires et les arbitres ;
- accepter la victoire avec modestie et la défaite avec dignité ;
- ne pas chercher à tricher ou à tromper volontairement les officiels ;
- aider un joueur blessé ou en difficulté ;
- privilégier l'esprit d'équipe et l'intérêt collectif.

La performance sportive ne doit jamais être recherchée au détriment de l'intégrité physique ou morale d'une personne.

5 Respecter les choix sportifs



Les compositions d'équipe, le temps de jeu, les postes occupés et les orientations sportives relèvent de la responsabilité des entraîneurs et des responsables désignés par le club.

Je m'engage à respecter leurs décisions, même lorsque celles-ci ne correspondent pas à mes attentes personnelles.

Toute incompréhension peut être évoquée dans le calme, à un moment approprié, en dehors des rencontres et des entraînements.

6 Être assidu et responsable



Je m'engage à :

- participer régulièrement aux entraînements et aux rencontres ;
- prévenir le plus rapidement possible en cas d'absence ou de retard ;
- respecter les horaires de rendez-vous ;
- répondre aux convocations transmises par les responsables ;
- venir avec une tenue et un équipement adaptés ;
- respecter les consignes de sécurité et d'organisation.

Une inscription à une rencontre engage le joueur envers son équipe. Une absence non signalée peut pénaliser l'ensemble du groupe.





HB2R

VALENCE D'AGEN

HANDBALL DES DEUX RIVES



7 Prendre soin du matériel et des installations



Je respecte les gymnases, les vestiaires, les véhicules, les équipements et le matériel mis à disposition.

Je laisse les lieux propres après mon passage et je participe au rangement lorsque cela m'est demandé.

Toute dégradation volontaire pourra engager la responsabilité de son auteur.

8 Respecter la vie collective



Le fonctionnement du HB2R repose sur l'engagement de bénévoles, d'éducateurs, de dirigeants et de familles.

Je respecte leur travail, leur disponibilité et les décisions prises dans le cadre de leurs responsabilités.

Selon mon âge et mes possibilités, je participe à la vie du club : installation du matériel, rangement, arbitrage, tenue de table, accompagnement des équipes, manifestations ou actions associatives.

Être licencié du HB2R ne consiste pas uniquement à participer aux entraînements et aux matchs. C'est aussi contribuer à la vie collective du club.

9 Utiliser correctement les réseaux sociaux et les messageries



Les groupes de discussion, réseaux sociaux et outils numériques doivent rester des espaces d'information et d'échange respectueux.

Je m'interdis de publier ou de transmettre :

- des insultes ou des attaques personnelles ;
- des accusations publiques ;
- des images humiliantes ou prises sans autorisation ;
- des informations confidentielles concernant le club ou ses membres ;
- des contenus susceptibles de nuire à l'image du HB2R.

Les désaccords doivent être réglés directement avec les personnes concernées ou avec un responsable du club, et non sur les réseaux sociaux.

10 Protéger les mineurs et les personnes vulnérables



Chaque licencié doit contribuer à créer un environnement sécurisant.

Tout comportement inapproprié, toute situation de harcèlement, toute violence ou toute atteinte à l'intégrité d'un mineur ou d'une personne vulnérable doit être immédiatement signalé à un responsable du club.

Le silence ne doit jamais protéger l'auteur d'un comportement dangereux ou contraire aux valeurs du HB2R.

11 Respecter l'image du HB2R



Lorsqu'un licencié porte la tenue du club, participe à un déplacement ou intervient publiquement en qualité de membre du HB2R, il représente l'association.

Il doit adopter un comportement compatible avec les valeurs du club et ne pas porter volontairement atteinte à son image, à celle de ses membres ou à celle de ses partenaires.

12 En cas de non-respect de la charte



Tout comportement contraire à cette charte pourra faire l'objet :

- d'un rappel des règles ;
- d'un échange avec le licencié et, lorsqu'il est mineur, avec ses représentants légaux ;
- de mesures éducatives ou disciplinaires ;
- d'une suspension temporaire de participation ;
- d'une procédure prévue par le règlement intérieur du club ou les règlements fédéraux.

Les mesures prises devront être proportionnées à la gravité et à la répétition des faits.

Mon engagement

En rejoignant le Handball des Deux Rives, je m'engage à respecter cette charte et à contribuer, _____ par mon comportement, à faire du HB2R un club accueillant, inclusif, responsable et respectueux.

Le handball est un jeu. Le respect, lui, n'est pas négociable.

Nom / Prénom : _____

Signature : _____

